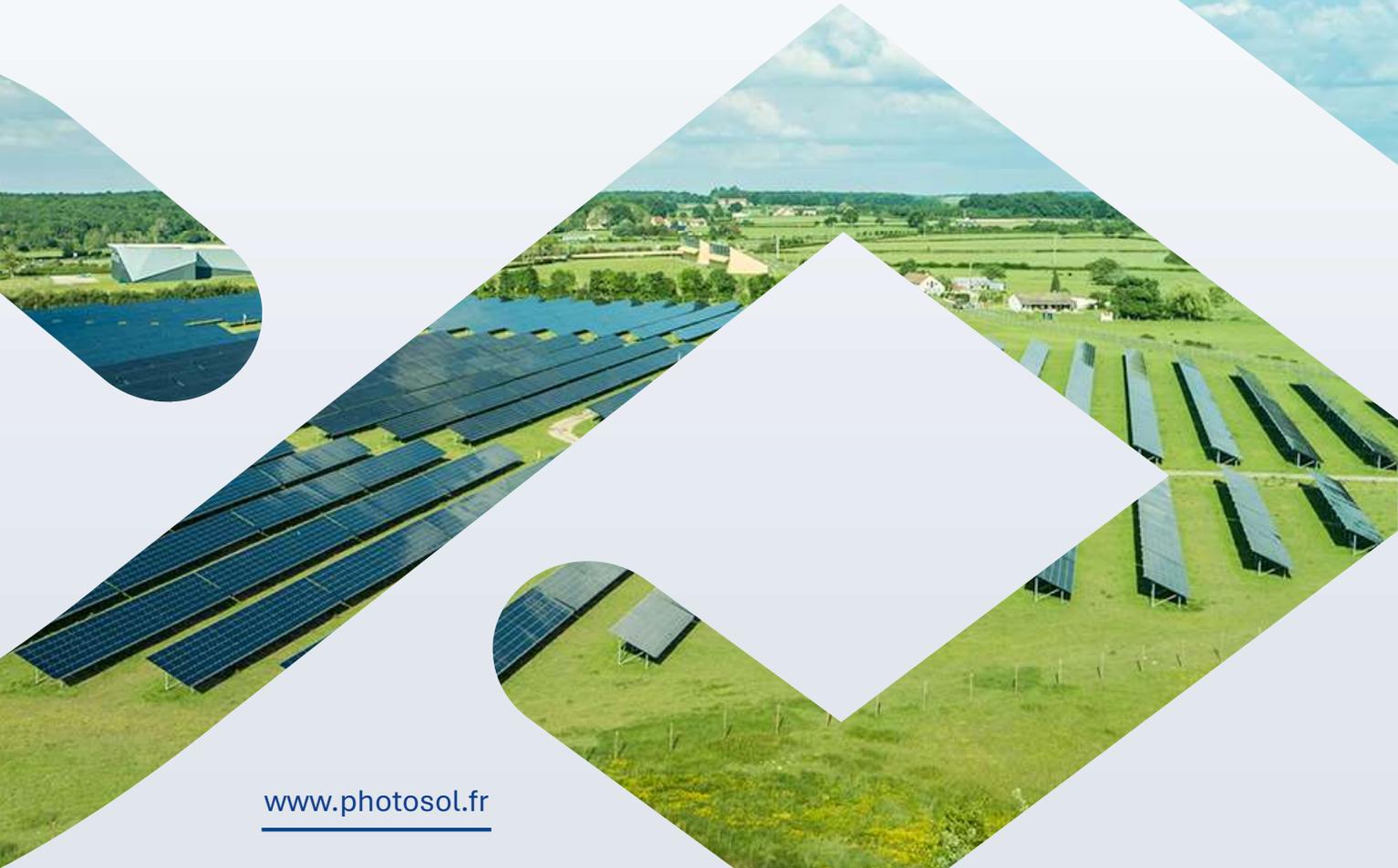


17 Octobre 2024

# Comité de Projet

## Commune de Saint-Silvain-Bas-le-Roc

IMAGINÉ PAR



[www.photosol.fr](http://www.photosol.fr)



**01** Loi APER: Comités de Projets

**02** Présentation de Photosol

**03** Projet de Saint-Silvain-Bas-le-Roc :  
Présentation et Chiffres clés

**04** Temps d'échanges



1

## Loi APER et Comités de projets

# Qu'est-ce-que les comités de projets ?

Des temps de dialogue instaurés par la loi APER



Le décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER assure, à partir du 24 juin 2024, « *une concertation préalable des parties prenantes ( ... ) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables* »

→ ***Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet.***

Une réunion doit être tenue avant le dépôt du permis de construire. Les personnes suivantes sont conviées :

❖ Les membres de droit

- ✓ Le **porteur de projet**,
- ✓ Un représentant de la commune d'implantation du projet,
- ✓ Un représentant de l'EPCI de la commune d'implantation,
- ✓ Un représentant de **chaque commune limitrophe de la commune** d'implantation du projet

❖ Les membres invités

- ✓ La préfecture
- ✓ Le propriétaire-exploitant
- ✓ La chambre d'agriculture de la Creuse



Le Comité de projet permet l'information des élus sur le projet  
***Ce comité est un moment d'échange et de réponse aux questions***



2

## Présentation de Photosol

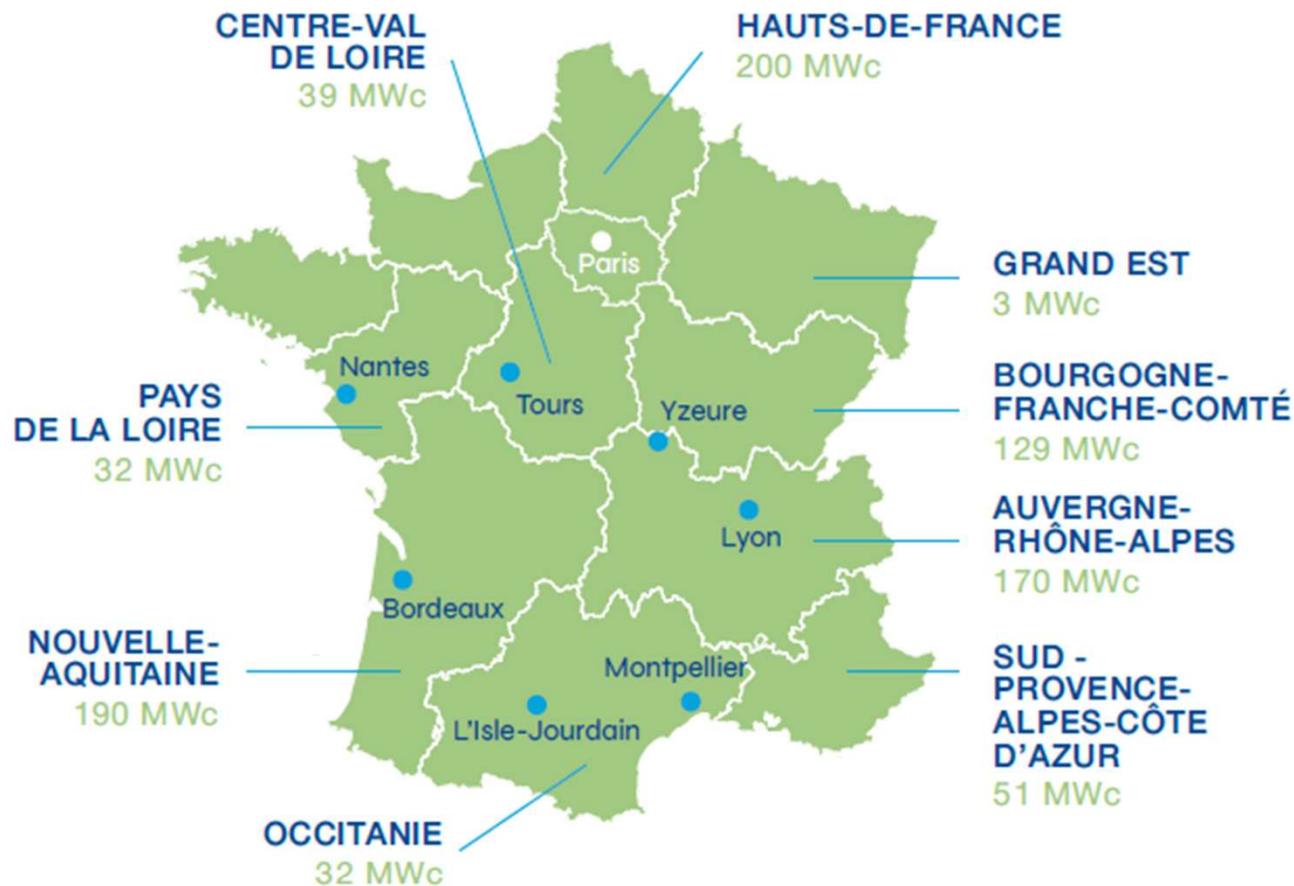
# Photosol en France

**16 ans**  
de savoir-faire

**+ 90 installations**  
dont **19** parcs  
agrivoltaïques

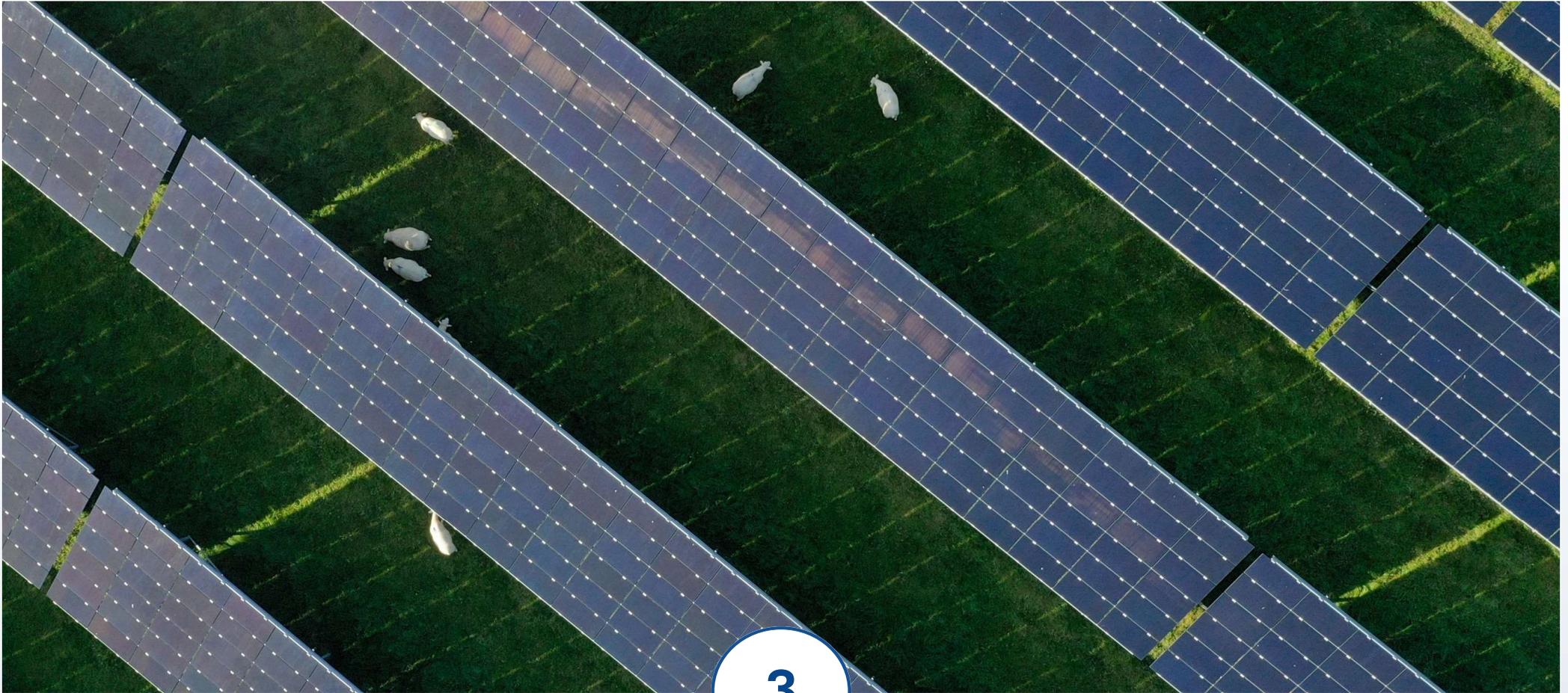
**900 MWc**  
en exploitation  
et prêts à construire

**Une maîtrise** de tous  
les métiers du photovoltaïque



● Nos agences en régions





3

## Le projet de Saint-Silvain-Bas-le-Roc

# Les grandes étapes de développement du projet

T1 2023 – T4 2023

T1 2024 – T3 2024

T4 2024

- Lancement de l'Étude d'Impact Environnementale :
  - Inventaires faune /flore
  - Réalisation de l'évaluation environnementale
- Rencontre avec la mairie
- Présentation à la Chambre d'Agriculture

- Lancement des autres volets de l'Étude d'Impact
- **16/05/2024** : Passage en COPP EnR
- **27/06/2024** : Présentation du projet aux membres du conseil municipal
- **24/09/2024** : Réunion publique d'information et de concertation avec visite des terrains
- Finalisation de l'implantation

- Finalisation de Étude d'Impact Environnementale
- **Présentation du projet lors du Comité de Projet**
- **Dépôt à venir** de la demande de permis de construire

# Le cadre actuel de l'agrivoltaïsme



L'agrivoltaïsme a été défini dans la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables de mars 2023.

La **loi APER** définit le cadre des installations agrivoltaïques :

- **Projet qui allie production agricole et production énergétique**
- **La production agricole doit rester l'activité principale de la parcelle**
- L'installation doit être **réversible**
- L'installation doit **rendre au moins l'un des 4 services** suivants :



L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques



L'adaptation au changement climatique



La protection contre les aléas



L'amélioration du bien-être animal

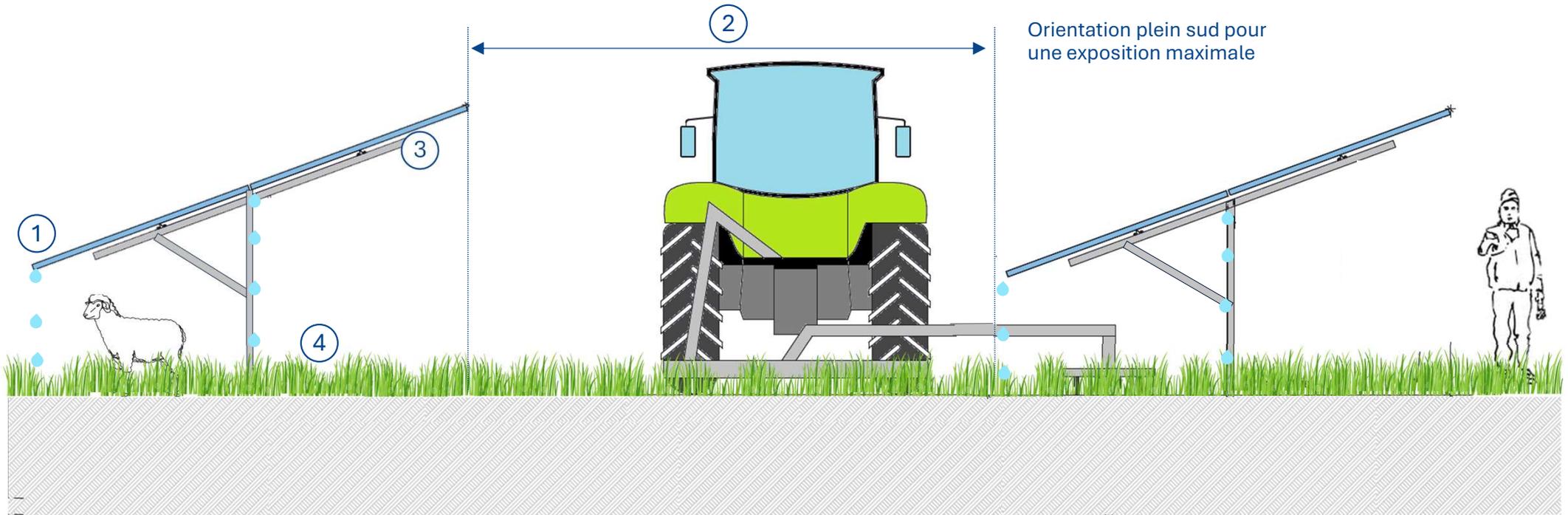
# Les aménagements du parc agrivoltaïque

## Aménagements agrivoltaïques pris en charge par PHOTOSOL :

- ◆ Portails
- ◆ Parc de contention
- ◆ Passage tous les 150 m environ afin de faciliter le déplacement de l'éleveur sur le parc et la surveillance des bêtes
- ◆ Clôtures faisant le contour du parc
- ◆ Clôtures mobile gérées par l'exploitant
- ◆ Abreuvoirs
- ◆ Réimplantation de la prairie si dégradation



# Structure fixe, adaptée à du pâturage ovin



- ① Point bas à **1,20 ou 1,50 m** selon la nature du sol (afin d'éviter d'utiliser du béton et comme la demande la FNO)
- ② Espace entre **les tables entre 4,8 m**
- ③ Structure type **mono-pieux et panneaux inclinés à 20°**
- ④ Puissance de **~ 0,5-0,7 MWc par hectare**

- Augmenter la **période de pâturage**
- **Réimplantation** de la prairie avant construction et après construction
- Zone de vie stabilisée qui permet la manipulation des animaux plus facilement
- Garantir un **ombrage pour les brebis** lors des périodes estivales, dans le but d'améliorer leur bien-être
- Respect des contraintes d'exploitations et du gabarit des ovins

# Le projet agrivoltaïque – Présentation de l'exploitation

## Cheptel :

- 225 brebis Limousines croisées Suffolk
- 12 béliers Suffolk et Charolais
- 175 chèvres Alpines

## Bâtiments :

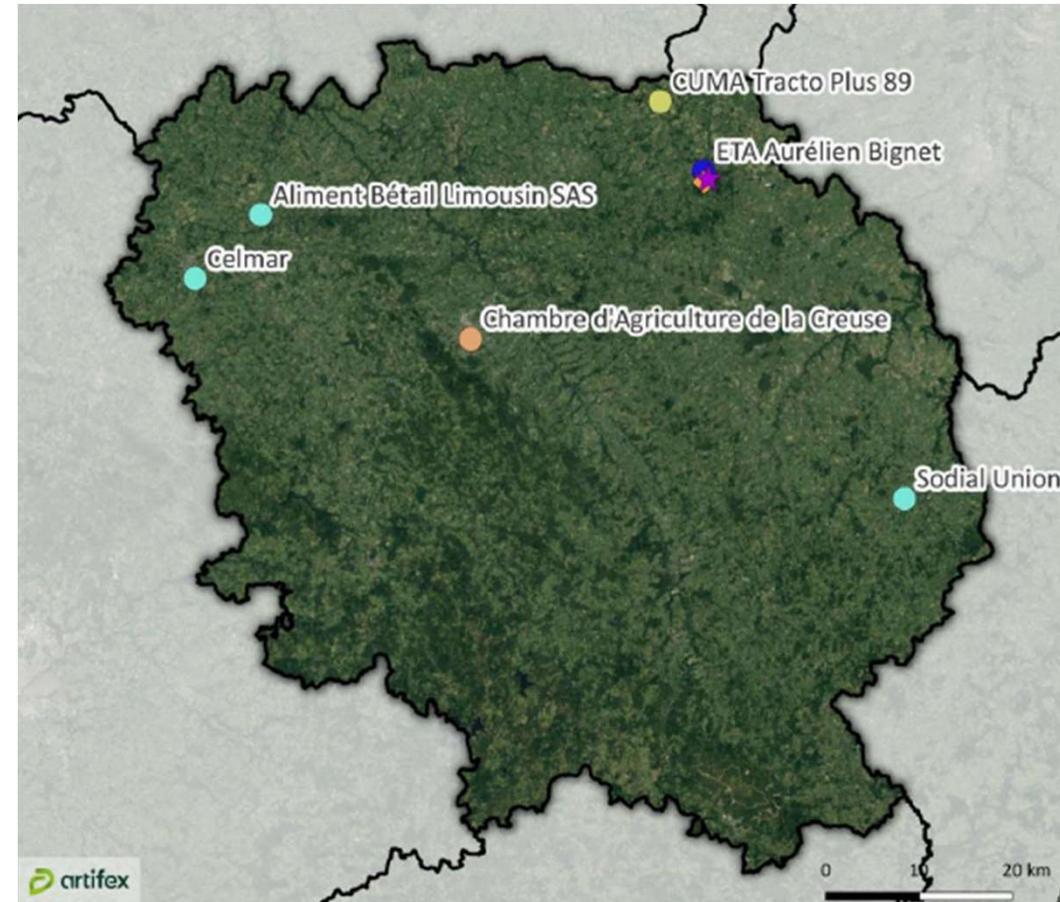
- Bergerie de 1200 m<sup>2</sup>
- Chèvrerie de 800 m<sup>2</sup>
- Projet d'installation photovoltaïque sur les bâtiments

## Commercialisation :

- Viande : CELMAR
- Lait : Sodiaal Union

## Apport du projet à l'exploitation :

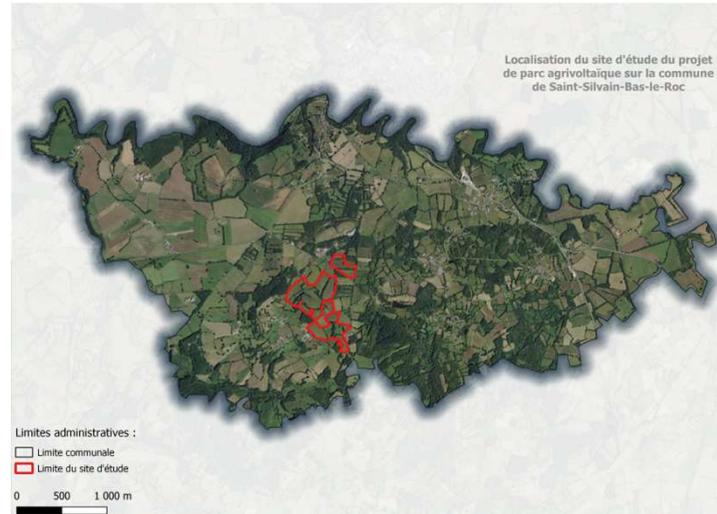
- Clôtures fixes
- Protection des animaux et de la prairie par les panneaux
- Pérennisation de l'exploitation pour envisager une transmission aux enfants



- ★ Site d'étude
- ◆ Siège de l'exploitation agricole
- Partenaires**
- Cooperatives / Négociant
- Chambre d'agriculture
- CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole)
- ETA (Entreprise de Travaux Agricoles)

# Les caractéristiques du site de Saint-Silvain-Bas-le-Roc

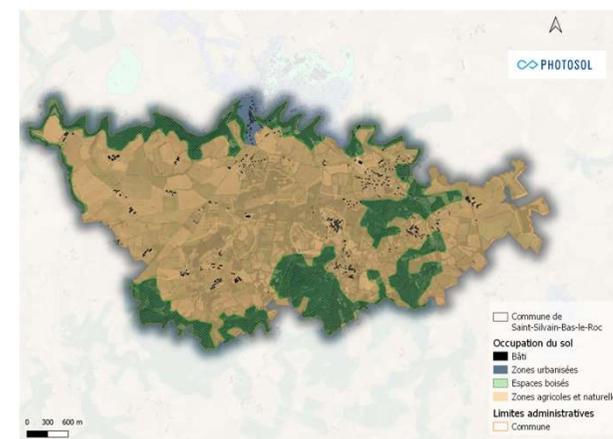
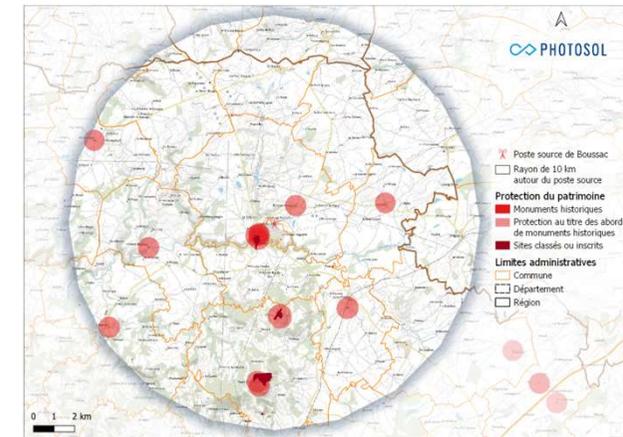
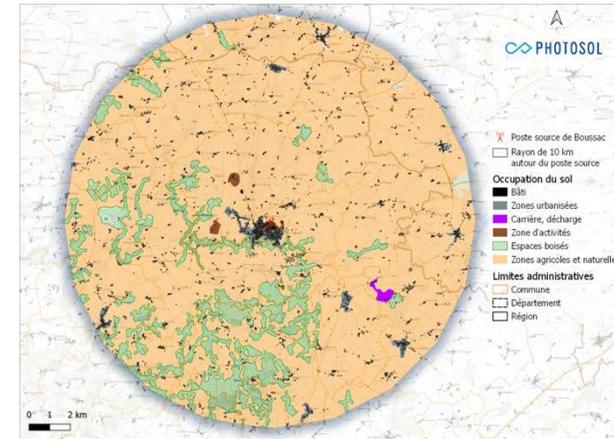
- Surface à l'étude : **28 ha**
- Localisation : **Ouest du centre bourg**
- Nature du site : **terrains agricoles**
- Urbanisme : **zonage A** (PLU de Saint-Silvain-Bas-le-Roc)
- Prochaines étapes :
  - Réception EIE complète : **T3 2024**
  - Dépôt du PC: **T4 2024**



# Une analyse multicritère pour sélectionner ce terrain

- ◆ Solution de raccordement envisagée : **Possibilité piquage local ou raccordement au poste source de Boussac**
- ◆ Distance de raccordement envisagé : **3,8 km**
- ◆ Itinéraire identifié : **Voies communales ou départementales**

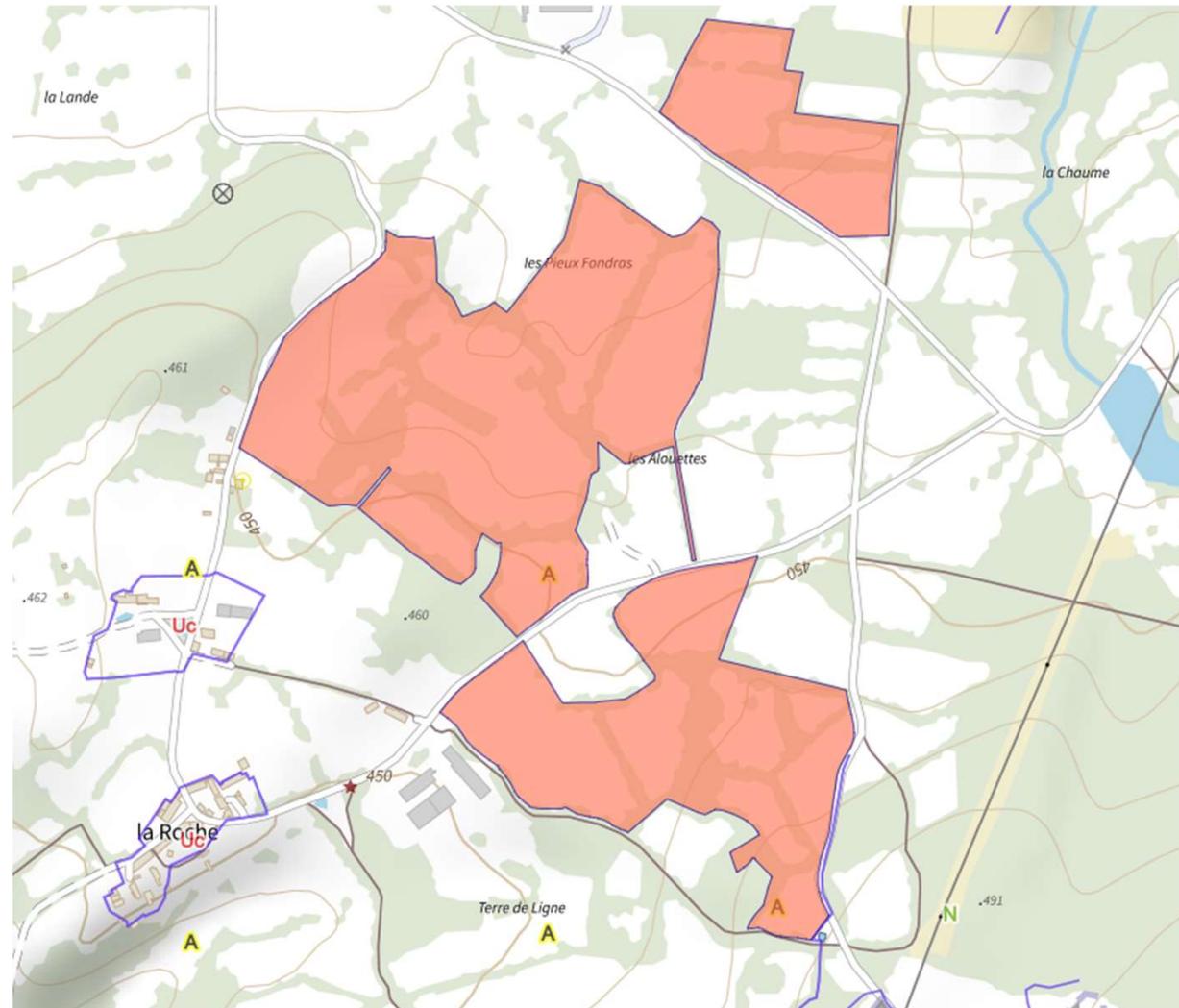
L'analyse des potentialités de déploiement d'installations agrivoltaïques au sol dans le rayon de la Communauté de Communes de Creuse confluence est faible. La plupart des sites étudiés ne regroupent pas l'ensemble des éléments clés retenus sur le projet de Saint-Silvain-Bas-le-Roc, qui propose les meilleures conditions d'insertion dans son environnement et une grande pertinence sur le territoire. Il est à noter que sur ce périmètre d'étude, un autre site a été retenu sur la commune de Lavaufranche.



# Un règlement d'urbanisme compatible

Document d'urbanisme : PLU de Saint-Silvain-Bas-le-Roc (approuvé le 14/12/2017)

- En zone A : « Toutes les destinations de constructions, occupations et utilisations du sol qui ne sont pas interdites au titre de l'article 1 et qui ne sont pas autorisées sous conditions au titre de l'article 2 sont autorisées »
- **Le projet agrivoltaïque est compatible avec le PLU**



# Les enjeux écologiques du site



Zonages de protection : 6 ZNIEFF ont été recensées dans un rayon de 10 km autour de la ZIP (4 ZNIEFF de type I et 2 ZNIEFF de type II)



Natura 2000 : Pas de zone à proximité



Inventaire du terrain : CREXECO – janvier 2023 à septembre 2023



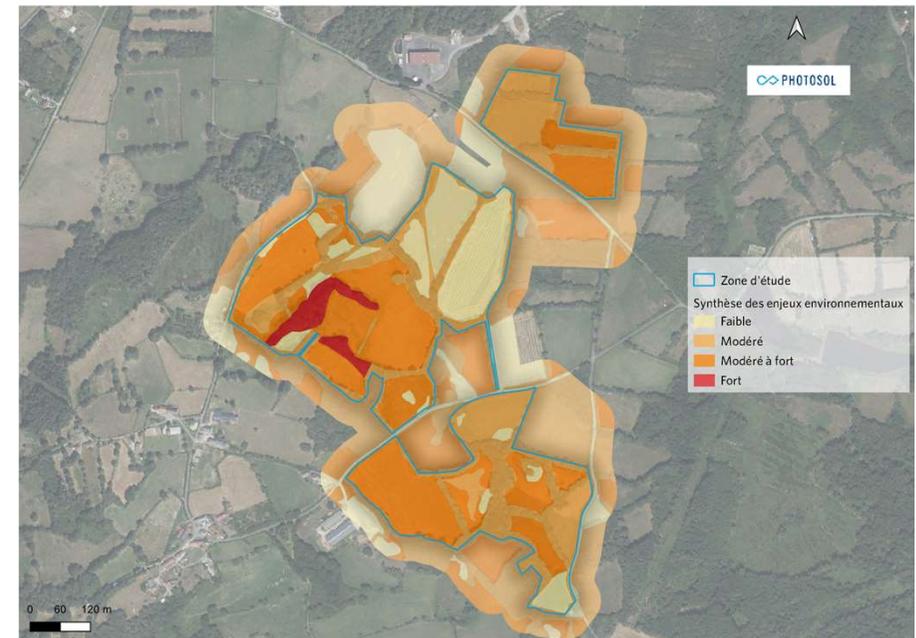
Enjeux flore – habitat : Enjeux faibles



Enjeux Zones Humides : Surface identifiée est de 16,7 ha avec un niveau d'enjeu global modéré à fort

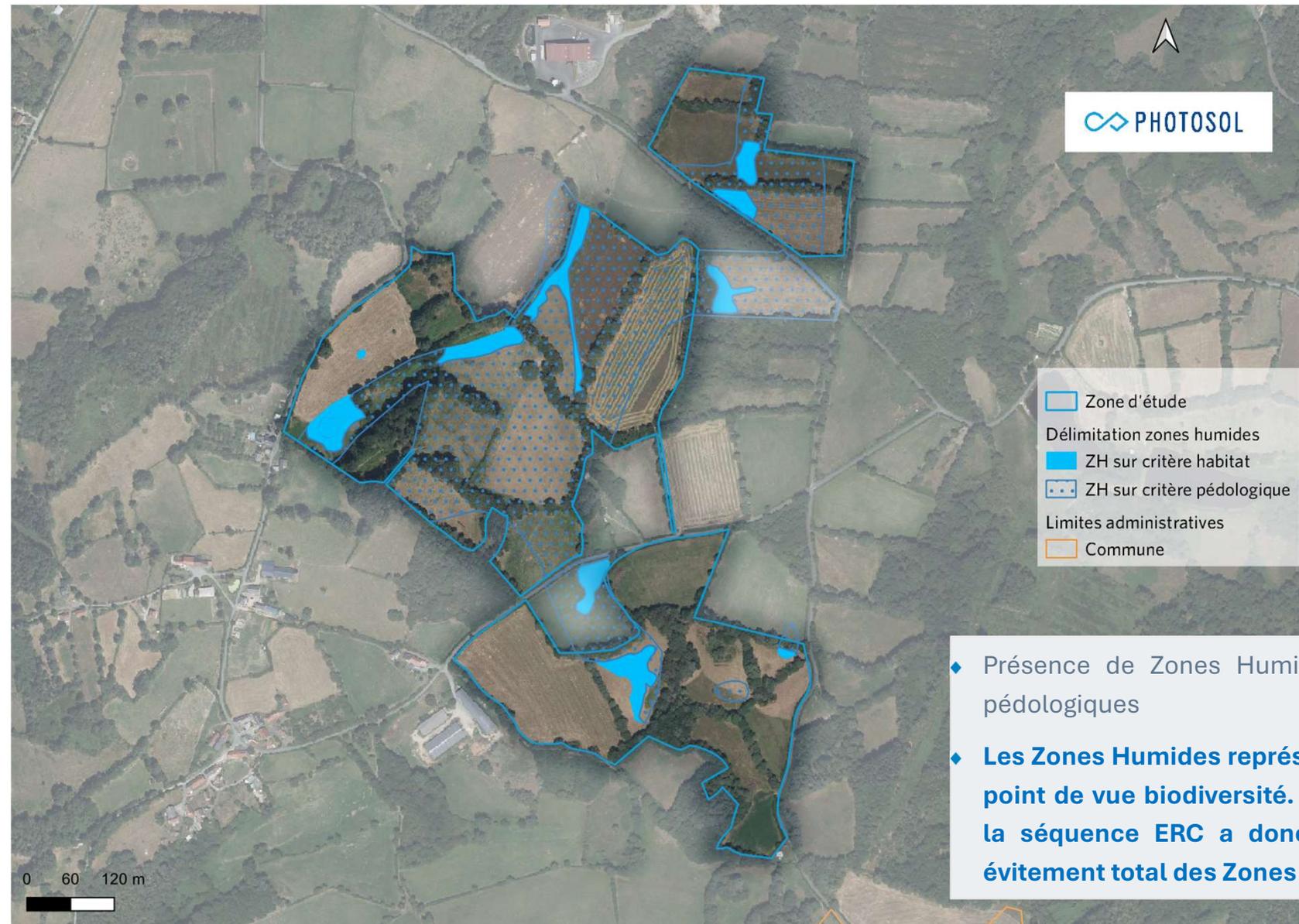


Enjeux Faune : Enjeux faibles à forts



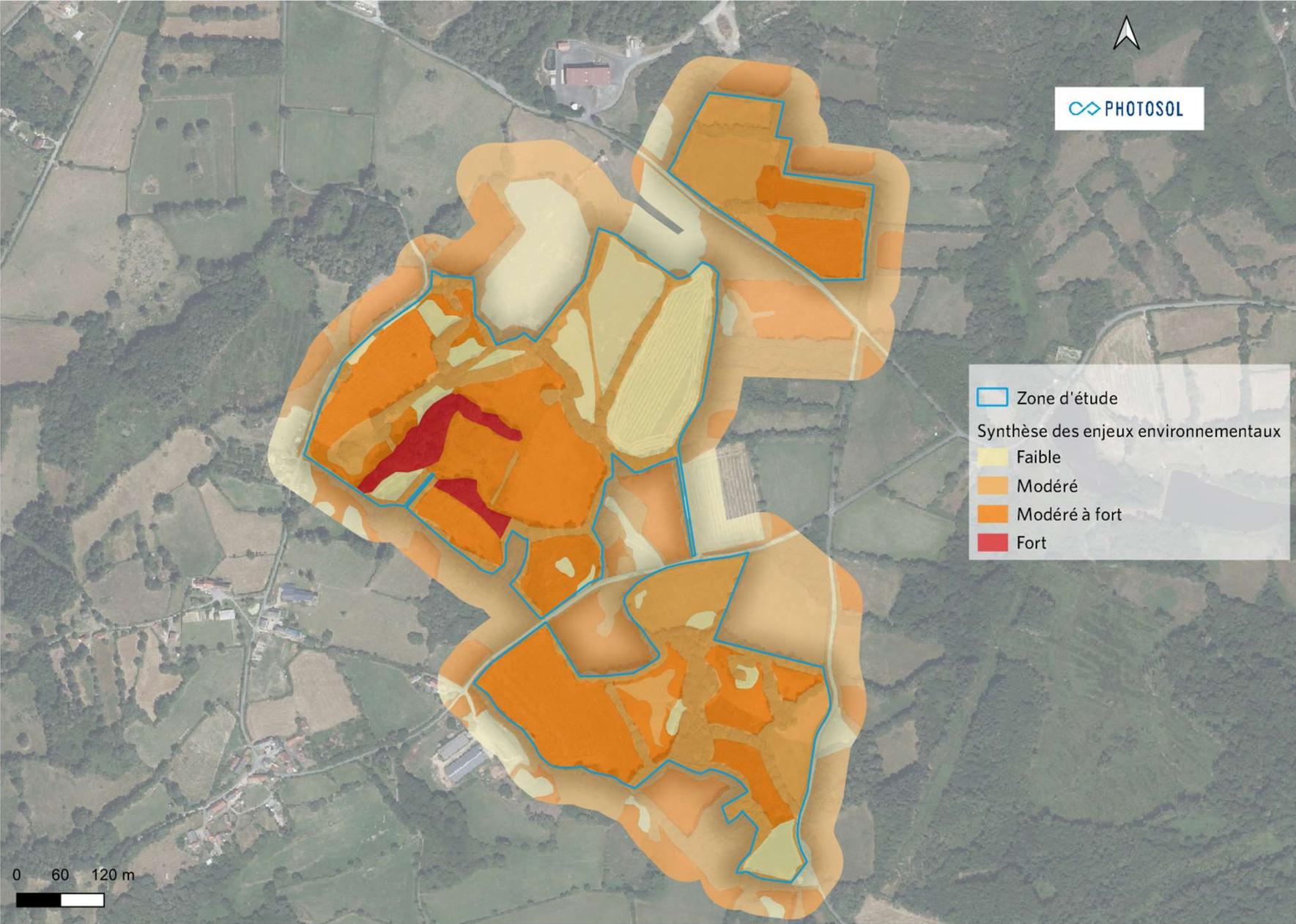
# Les enjeux écologiques du site :

## Les zones humides (critères floristique et pédologique)



# Les enjeux écologiques du site :

Une synthèse des enjeux écologiques



# Le contexte patrimonial



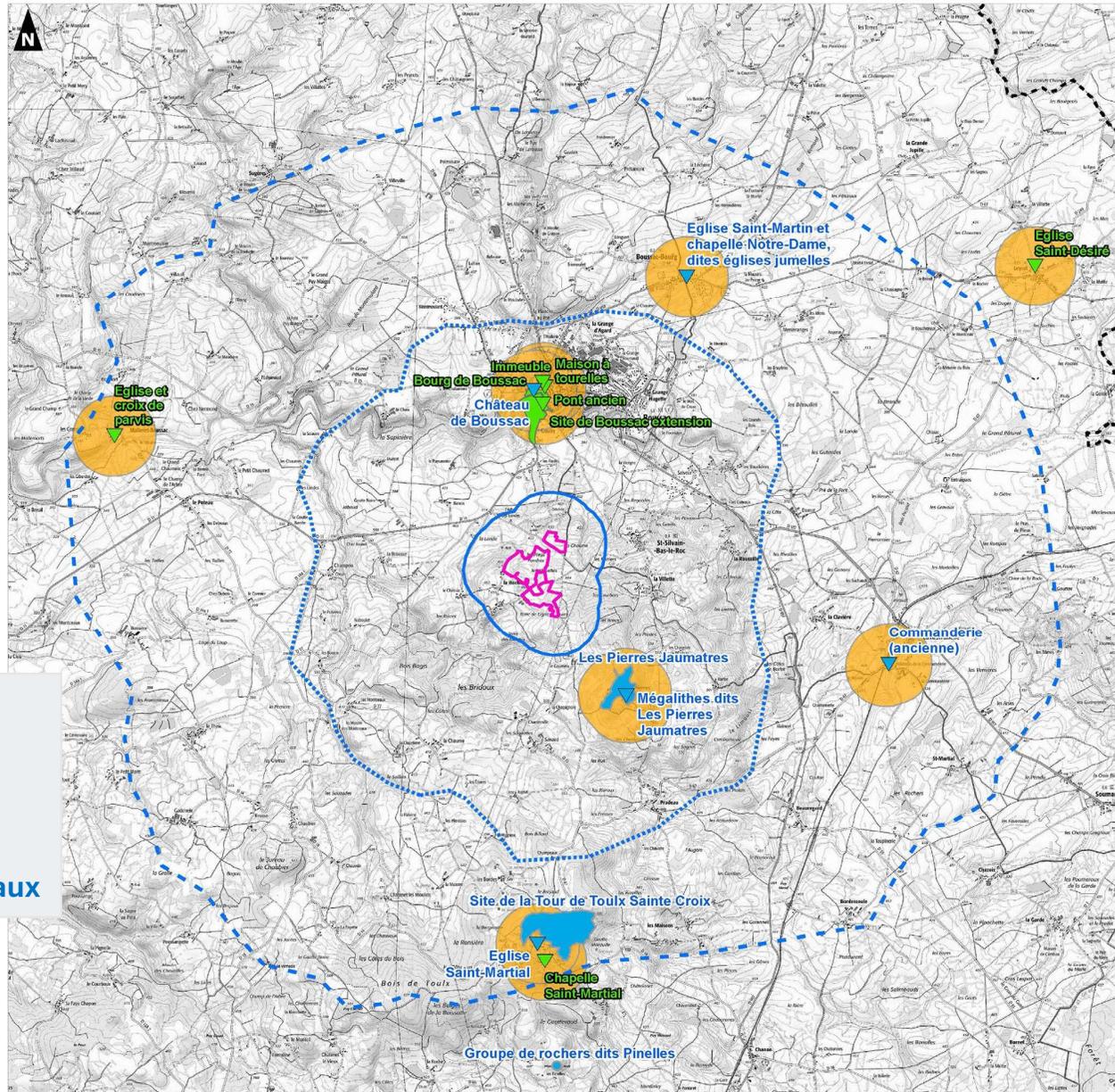
Projet d'installation agrivoltaïque – Commune de Saint-Silvain-Bas-le-Roc (23)

Expertise paysagère

Patrimoine réglementaire

**Aires d'étude**

- ▭ Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- ▭ Aire immédiate
- ⋯ Aire rapprochée
- ⋯ Aire éloignée
- Limites administratives**
- - - Limite départementale
- Monument historique**
- ▾ Classé
- ▾ Inscrit
- ▭ Périmètre de protection de 500m
- Sites**
- ▭ Classé
- ▭ Inscrit



- ◆ 10 monuments historiques
- ◆ 2 sites classés
- ◆ 2 Sites inscrits
- ◆ Pas de vue directe depuis les sites patrimoniaux



Réalisation : AUDDICE, mars 2024  
 Sources de fond de carte : IGN SCAN 25  
 Sources de données : IGN BD TOPO - ATLAS DES PATRIMOINES - PHOTOSOL - AUDDICE, 2024



# Le contexte touristique



Projet d'installation agrivoltaïque – Commune de Saint-Silvain-Bas-le-Roc (23)

Expertise paysagère

Synthèse du volet paysager

#### Aire d'étude

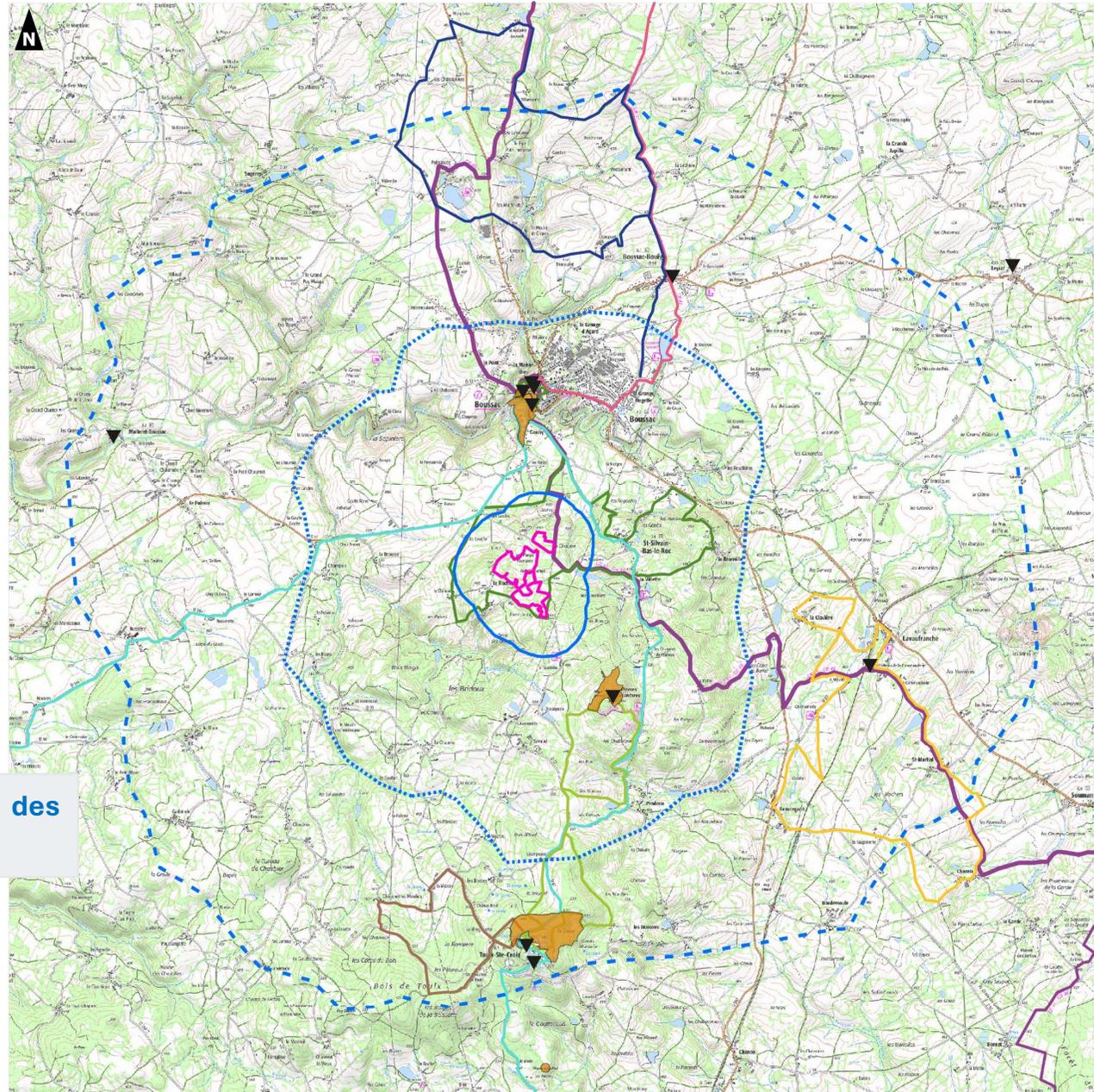
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

#### Patrimoine

- Monuments Historiques
- Sites inscrits ou classés

#### Itinéraires pédestres et cyclables

- GR46 - de Tours à Toulouse
- Liaison GR46 - GR41
- Sentier au fil des murs
- Circuit de la voie romaine
- Tour de la Creuse à vélo
- Circuit du Moulin et de l'Étang du Montet
- Circuit des Pierres Jaumâtres
- Circuit Lavaufranche



◆ Passage du GR46 à proximité immédiate des terrains (à l'Est de la zone Nord)

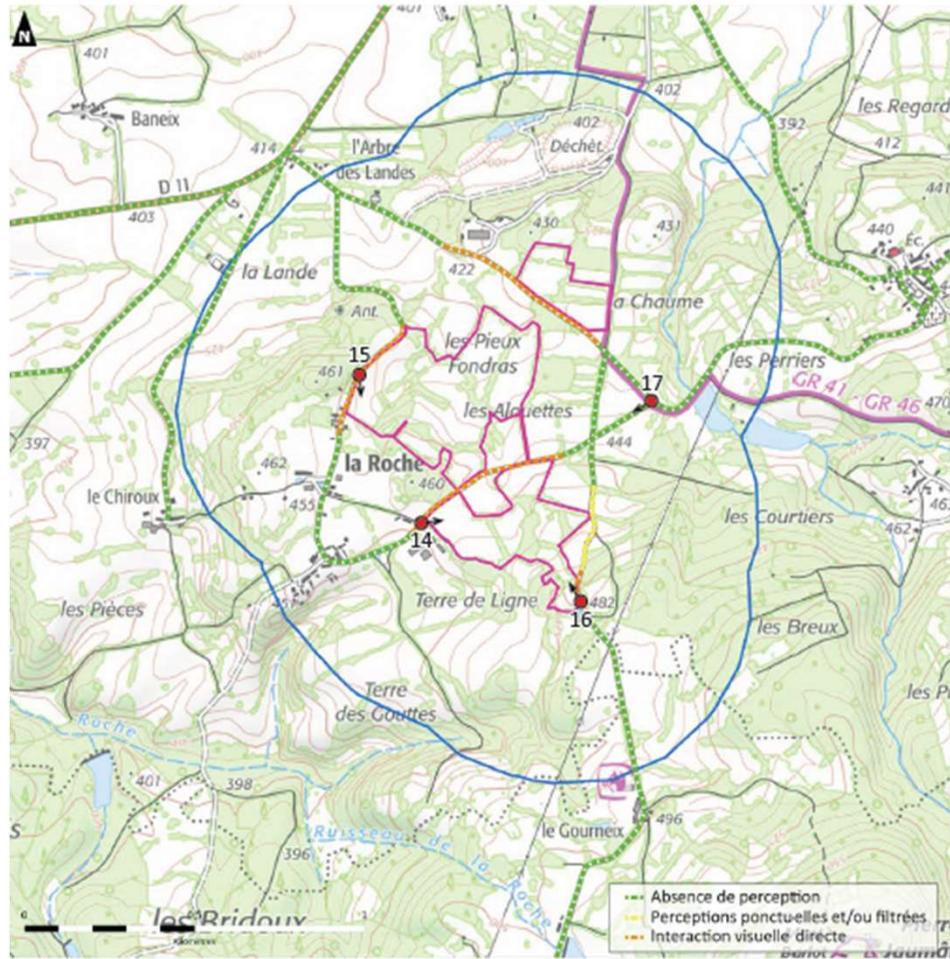


Réalisation : AUDDICÉ, mars 2024  
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25  
Sources de données : PHOTOSOL - AUDDICÉ, 2024



# Le contexte paysager :

## Les perceptions immédiates



Panorama n°14 - Une habitation au plus près du secteur d'étude



Panorama n°15 - Des perceptions limitées à la sortie du hameau de la Roche



Panorama n°16 - Une ouverture possible sur une parcelle agricole au sud



Panorama n°17 - Le paysage bocager masque les perceptions proches

# Les caractéristiques techniques du projet



Surface clôturée : 24,3 ha



Accès : Depuis la D11 et les routes communales

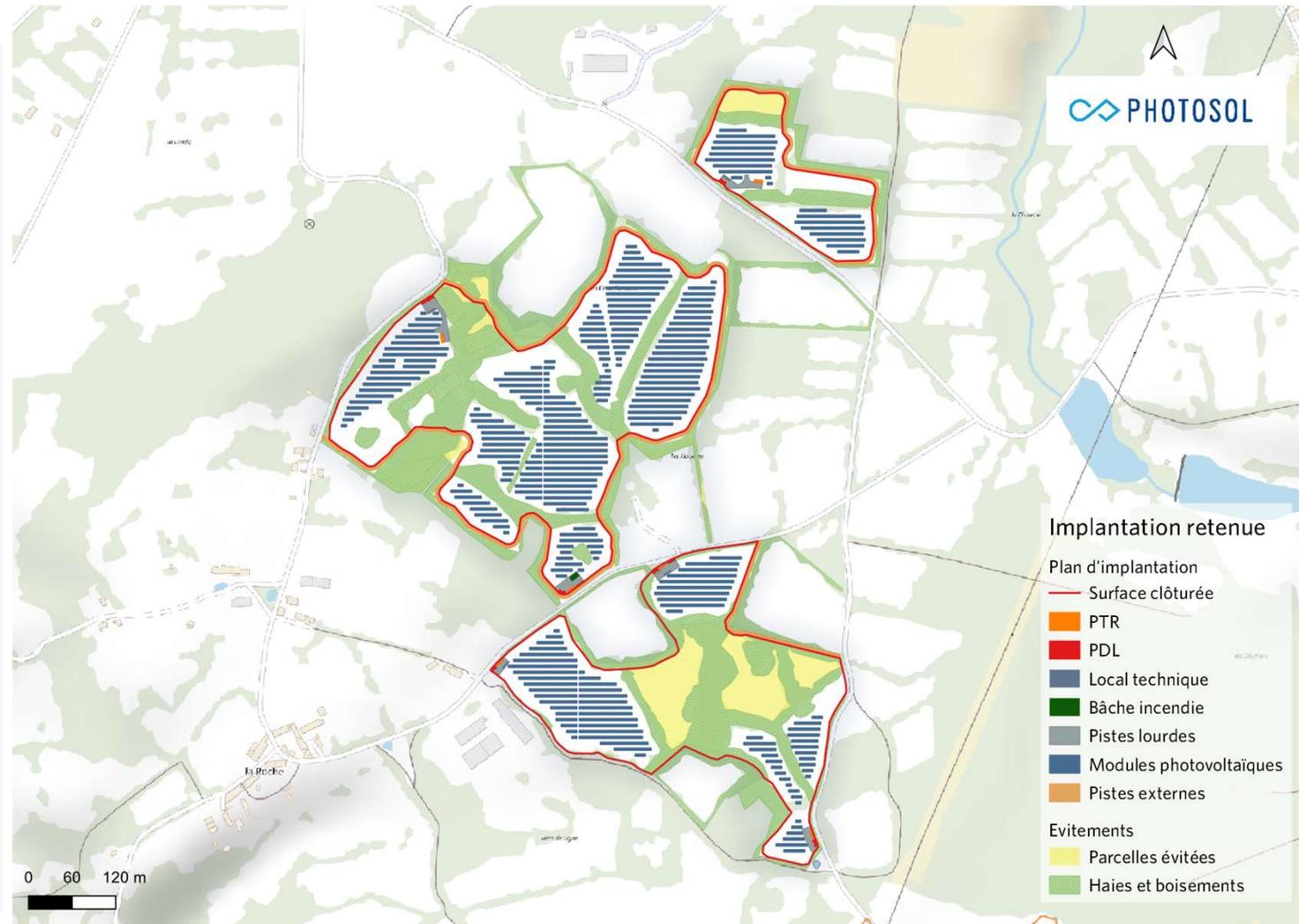


Equipements :

- 6 postes de transformation
- 2 postes de livraison
- 1 citerne
- 5 locaux techniques
- Env. 16 000 panneaux



Puissance estimée : 9 MWc



# Concertation : un dispositif d'actions volontaires pour mieux informer et prendre en compte les sensibilités et les spécificités du territoire

Septembre 2024

Énergie & Territoire

## Projet d'installation agrivoltaïque de Saint-Silvain-Bas-le-Roc



### UN VÉRITABLE PROJET AGRICOLE FAMILIAL DE LONG TERME, EN SYNERGIE AVEC UNE PRODUCTION ÉLECTRIQUE LOCALE ET DÉCARBONÉE

Le projet agrivoltaïque porté par Photosol sur la commune de Saint-Silvain-Bas-le-Roc se situe aux lieux-dits « La Chaume », « Les Alouettes » et « Les Pieux Fondras ». Il concerne l'exploitation d'un couple d'agriculteurs installé sur la commune.

Actuellement, le projet agricole s'appuie sur de la polyculture et de l'élevage ovin (dont 225 brebis limousines croisées Suffolk) et caprin (175 chèvres alpines) sur une surface de près de 110 ha.

Le projet agrivoltaïque est né de la volonté d'accroître le bien-être animal et le potentiel agronomique à travers une meilleure résilience de l'exploitation aux effets du changement climatique. L'objectif final est de pérenniser cette dernière en vue d'une transmission aux enfants du couple et permettre ainsi le maintien à long terme d'une activité agricole de proximité, emblématique du territoire creusois.

### LE PROJET ÉNERGÉTIQUE

L'installation produira une énergie verte, locale et compétitive.



- **Des rencontres et des échanges** avec la Mairie, la Chambre d'Agriculture, le Syndicat Mixte Est Creuse, la DDT 23, etc.
- **Une après-midi dédiée au projet :**
  - Ouverte aux habitants et usagers (chasse, tourisme, randonnées, ...)
  - Experte en paysage
  - Réunion publique
  - Visite des terrains avec les propriétaires-exploitants
- **Une fiche-projet sur l'installation**
- **A venir :**
  - information dans le Bulletin Municipal
  - permanence publique en 2025

# Concertation : un dispositif d'actions volontaires pour mieux informer et prendre en compte les sensibilités et les spécificités du territoire



# Les retombées socio-économiques pour le territoire



Retombées fiscales du projet : environ **30 000 €/an\***



Taxes d'aménagement : **24 000 €, dont 14 000 € pour la commune**



Coût prévisionnel du projet : **7,5 M€**



Nombre d'emplois créés : **environ 50 ETP**



Production estimée du parc: **10 GWh/an**



Equivalent en termes de consommation : **environ 4 000 personnes (hors chauffage)**



Tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par an, méthode RTE : **5 000 tCO<sub>2</sub>**

RÉPARTITION DES TAXES IFR, CET ET TAXE FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES pour une puissance installée de 9 MWc\*



\*Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes actuelles

# En synthèse



Un projet compatible avec les documents d'urbanisme, sur **un terrain agricole.**



Un **évitement des zones environnementales sensibles et une proposition d'intégration paysagère** complémentaire



Des **retombées économiques pour la commune de Saint-Silvain-Bas-le-Roc, la communauté de communes et le département** sur toute la durée de vie du projet

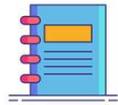


**9 MWc** de capacité installée, soit l'équivalent de la **consommation annuelle d'électricité d'environ 4 000 personnes**

# Et la suite ?



Mise à disposition d'un exemplaire de la présentation pour les riverains et mise en ligne sur le site internet de la mairie



Envoi du compte-rendu par Photosol de la réunion aux participants



Dépôt du permis de construire



Poursuite du dialogue avec les parties prenantes